

Paragraphe 25^e de l'article 4 du Règlement sur la diffusion et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Contrats de télécommunication mobile

Exercice financier: 2023-2024

Trimestre: Janvier à mars

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs		Coût	Coûts de service
		En circulation	En réserve	d'acquisition	trimestriels
Telus	Téléphones cellulaires	186	5	32 \$	15 481 \$
Telus	Tablettes	6	1	0\$	557 \$
Telus	Portables hybrides	6	0	0\$	209 \$

Information complémentaire

- Les frais déclarés sont ceux payés pour le trimestre.
- Le montant relié au coût d'acquisition correspond à l'achat d'accessoires de téléphones cellulaires, soit des chargeurs, étuis, etc.